Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de GOURVILLETTE

Il sera procédé du **mardi 9 avril 2019 au jeudi 9 mai 2019 inclus**, **soit durant 31 jours**, à une nouvelle enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre machines sur la commune de GOURVILLETTE, déposée par la Société GOURVILLETTE ENERGIES, (mise en ligne tardive, sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime, de l'avis de la MRAE du 23 juillet 2018 lors de la première enquête qui c'est déroulée du jeudi 13 décembre 2018 au mardi 15 janvier 2019).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société GOURVILLETTE ENERGIES, dont le siège se situe au 50 ter rue de Malte 75011 PARIS, Tel : 01 55 31 49 80.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications,sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sera consultable sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Celles-ci seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de GOURVILLETTE où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le mardi, et le jeudi de 14h00 à 17h30.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de GOURVILLETTE, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard PARVERY, Fonctionnaire DDE en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de GOURVILLETTE, dans les conditions suivantes :

- Mardi 9 avril 2019 de 14h00 à 17h30
- Mardi 16 avril 2019 de 14h00 à 17h30
- Jeudi 18 avril 2019 de 14h00 à 17h30
- Jeudi 25 avril 2019 de 14h00 à 17h30
- Mardi 30 avril 2019 de 14h00 à 17h30
- Jeudi 9 mai 2019 de 14h00 à 17h30

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société GOURVILLETTE ENERGIES.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la Préfecture de la Charente, à la Sous-Préfecture de Saint-Jean-d'Angely et en mairie de GOURVILLETTE pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.